



CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY LOIRE VAUVISE

Du 8 FEVRIER 2016 A SAINT MARTIN DES CHAMPS

Présents : M. CHARACHE Jean-Luc, Président,

Mmes : FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique

MM : CHAPELIER Bruno, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DENOUX Jean-Louis, DOUSSET Jean-Paul, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, MARTINET Bruno, MAUPLIN Jean-Claude, NACCACHE Roger, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël, VILLETTE André

Excusé(s) : MM : CLAMOTE Patrice, SIMON Alain

A été nommé secrétaire : M VIGNEL Joël

La séance est ouverte à 18 h 05.

M CHARACHE demande à commencer l'ordre du jour par le point 4 (MsaP Mutualisation) et accueille Mme ANTONIAZZI Catherine, salariée de la commune de Sancergues occupant le poste d'animatrice à la MsaP (Maison de Services au Public) dans les locaux annexes à la Mairie de Sancergues afin qu'elle présente son activité au conseil communautaire.

Les frais de fonctionnement financés à 50 % par l'État pendant 3 ans seraient reconductibles pour 3 ans ou plus.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

MsaP

Si le conseil communautaire décide de prendre la compétence MsaP dans le cadre de la mutualisation, un loyer serait demandé à la Communauté de Communes.

M CHAPELIER, adjoint au maire de Sancergues fait une proposition pour les frais de fonctionnement (loyer, charges...) car les locaux appartiennent à la commune de Sancergues. Une convention biparties sera affinée pour l'utilisation des locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de donner un avis favorable à la mutualisation de la MsaP, en attente des directives de la préfecture pour une éventuelle prise de compétences :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 12

DELIBERATION AMO - MSP

Mr le Président fait part de l'ouverture des plis pour l'AMO de la MSP par la commission des appels d'offre. 5 entreprises ont répondu. La SEAU ayant son siège dans l'Allier a été retenue selon les critères définis par la commission et Mr COURTILAT du Pays Loire Val d'Aubois.

L'assemblée vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DES 25% POUR LES MANDATS D'INVESTISSEMENTS

Pour abonder la section investissement sur le budget prévisionnel 2016, 25% du budget 2015 en investissement peuvent être engagés.

Mr le Président demande une délibération.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

LANCEMENT AMO - PLUI

3 sociétés ont été sollicitées pour le marché de l'AMO.

COMPETENCE POUR LE HAUT DEBIT ET LE TRES HAUT DEBIT

Mr DEBONO, maire de Lugny Champagne, fait un exposé sur les enjeux liés au développement des communications et présente les attributions confiées au syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique qui a but pour l'essor des infrastructures et réseaux de communication électroniques dans les zones non traitées par les opérateurs privés. TCN assure la maîtrise d'ouvrage. Il lui revient de passer des contrats (marchés, délégation de service etc...).

Mr le Président demande de transférer la compétence des communications électroniques à la CDC suivant l'article L1425-1 du CGCT et d'adhérer à Touraine Cher Numérique qui représente 0,40 € par habitant de la Communauté de Communes.

Si le choix du haut débit et du très haut débit était décidé, le coût financier serait de 3,1 millions d'euros subventionné à hauteur de 80 %.

Délibération pour la prise de compétence pour le haut débit.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Concernant l'espace numérique de Beffes, Mr NACCACHE propose de mettre à disposition gracieusement l'espace numérique de la commune de Beffes équipé de 10 postes informatiques à la Communauté de Communes et le personnel serait à la charge de la CDC.

La CDC prendrait en charge la mise à disposition de Mr CIACHELLA en contrat CUI à la CDC pour animer et dispenser les activités.

Mr le Maire demande un accord de principe pour qu'il puisse en délibérer avec son conseil municipal.

Une convention pourrait être signée entre la commune de Beffes et la CDC dans le cadre de la Mutualisation.

Accord de principe du conseil.

Mme VASICEK informe le conseil de l'avancement des travaux de la boucle à vélo.

Tous les panneaux ont été positionnés.

La boucle Berry Loire Vauvise sera la première boucle ouverte.

Le président annonce que la secrétaire de la CDC, Mme DIREITO est en arrêt maladie pour une période d'un mois.

Mme GUILLERAULT, secrétaire à Précý, effectue quelques heures afin de pallier son absence, en attendant le recrutement d'une secrétaire en remplacement de Mme DIREITO durant son indisponibilité.

Mr VIGNEL fait le compte-rendu de la réunion avec les représentants de la gendarmerie pour la mise en place de vidéo protection sur notre territoire.

Le lieutenant Carpentier précise que ce sont les communes qui doivent gérer le système, la CDC ne le peut pas car il faudrait une police intercommunale. Le coût serait par caméra d'environ 6000 € sans la maintenance. Des subventions du FIPD (Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance) de 20 % de l'achat peuvent être accordées.

Des priorités ont été préconisées par la gendarmerie. Un programme quinquennal a été établi :

- 1) St Martin des Champs, 2 caméras ; Sancergues, 1 caméra ; puis 1 caméra dans chaque commune
- 2) Charentonnay, Groises, Herry
- 3) Beffes, Garigny, Jussy le Chaudrier
- 4) Lugny-Champagne, Couy, Argenvières
- 5) Sevry, St Léger le Petit, Précý

Aucune décision n'a été prise.

Mr VILLETTE demande si la CDC pourrait prendre en charge les frais de la SPA concernant les chiens errants.

Mr DELAVault propose que toutes les communes de la CDC fassent le même arrêté en verbalisant.

Mme MENARD rappelle que l'achat d'un lecteur de puce avait été suggéré dans le schéma de Mutualisation.

Mr VILLETTE demande à l'assemblée qui possède une nacelle pour accrocher les décors de Noël. Il suggère une mutualisation.

Mme MENARD demande ce qu'il en est du salarié absent pour l'entretien du gymnase.

Le salarié est remplacé à partir du 16 février 2016...

La prochaine réunion de Conseil Communautaire aura lieu le lundi 11 avril 2016 à 18h00 à la salle des fêtes de Sancergues.

Merci de votre attention, un pot de l'amitié a clôturé cette séance. La séance est levée à 20 h 30.

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché
Le 15 mars 2016 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE
Jean-Luc CHARACHE*



